



Monsieur Jean CASTEX  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Bordeaux, le 20 septembre 2021.

Monsieur le Premier ministre,

**NATHALIE DELATTRE**

Vous savez l'attachement qui est le nôtre aux traditions françaises et à la vitalité des pratiques rurales. Des pratiques rurales particulièrement ancrées dans notre département, plus grand département de France, qui accueille en son sein la plus grande fédération de chasse du pays.

*VICE-PRESIDENTE  
DU SÉNAT*

*SENATRICE DE LA  
GIRONDE*

*CONSEILLERE  
MUNICIPALE ET  
METROPOLITAINE  
DE BORDEAUX*

Nous ne cessons d'être aux côtés du monde cynégétique car il représente l'avenir. L'avenir de l'équilibre à trouver dans la cohabitation de l'homme et de l'animal. Mais la chasse est évidemment aussi une passion, régulièrement mise en péril. C'est notamment le cas avec le peu de robustesse juridique affiché par les arrêtés ministériels des saisons de chasse 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 qui autorisaient la chasse de l'alouette avec des filets et des matoles, en Gironde, mais aussi dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Ces arrêtés ont en effet été annulés par le Conseil d'Etat.

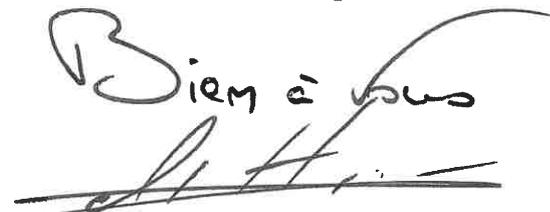
**ALAIN CAZABONNE**

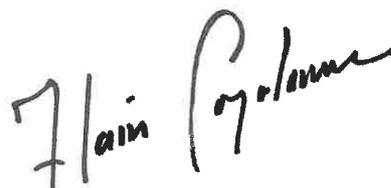
Aussi, nous souhaitons vous sensibiliser quant à la nécessité pour votre Gouvernement et pour notre pays de voir ces arrêtés retravaillés, dans le respect des règles européennes, mais aussi et avant tout dans celui de l'esprit de nos campagnes.

*SENATEUR DE LA  
GIRONDE*

*CONSEILLER MUNICIPAL  
ET METROPOLITAINE  
DE TALENCE*

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

*Bien à vous*  
  
Nathalie DELATTRE

  
Alain CAZABONNE